

N° 2018.07.12.248

## ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-21 ;

Vu la nécessité d'interdire les manifestations sportives de football sur les terrains engazonnés suite aux intempéries importantes ;

Considérant que la sécurité des sportifs rend nécessaire la réglementation des entraînements et des matches sur tous les terrains de football de Carbon-Blanc ;

### ARRETE :

**ARTICLE 1er :** Les matchs et les entraînements de football sont interdits sur les terrains engazonnés du stade Lacoste de Carbon-Blanc du vendredi 7 au lundi 10 décembre 2018 inclus, en raison des intempéries.

**ARTICLE 2 :** La Directrice Générale des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** En cas d'intempérie, cet arrêté sera reporté de jour en jour. L'application du présent arrêté sera reportée d'autant.

**ARTICLE 4 :**

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Monsieur le Président du CACBO, section football du CACBO

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 7 décembre 2018

Po/Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,  
Conseiller métropolitain  
Délégué à la métropole numérique.

DISTRICT DE BORDEAUX FFF  
4 rue Pierre DUHAA  
33520 BRUGES

Affaire suivie par : AT/GP/CGa

Carbon-Blanc, 7 décembre 2018,

Objet : Terrains de football impraticables

Monsieur le Président,

Je vous informe par la présente que suite aux intempéries importantes et prolongées du moment, nous considérons que le déroulement de rencontres de football sur les terrains du stade LACOSTE de la commune de Carbon-Blanc est susceptible d'affecter gravement les aires de jeux.

Par conséquent, j'ai pris la décision de suspendre l'utilisation des terrains ci-dessus désignés à la fois pour les matchs officiels ainsi que pour les entraînements dans la période du vendredi du 07 au 10 décembre 2018 inclus.

Vous trouverez à ce sujet, annexé à la présente, l'arrêté municipal correspondant.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Po/Alain TURBY



Maire de Carbon-Blanc  
Conseiller métropolitain  
Délégué à la métropole numérique